

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2022	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	09	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	117	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	9.4	Vœux et motions

DEPARTEMENT
DU GERS

REPUBLIQUE FRANCAISE

....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

5

Séance Publique ordinaire du **19 décembre 2022**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 13 décembre 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. André GALOIX, Frank GOBBATO, Mme Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, M. Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mme Odile SCHAAP, M. Thierry THOREAU, Mme Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Muriel AVID
M. Loïc DÉANGLES
M. Marc DUGROS
Mme Françoise LACAPERE
M. Éric MATTIUSSI

Ont donné procuration :

Mme Muriel AVID à Mme Danièle LAPORTE
M. Marc DUGROS à M. Julien PELLICER
M. Éric MATTIUSSI à M. André GALOIX

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Ghislain de FLAUJAC

Objet : Vœu de soutien à la Commune de Saint-Blancard pour la reconversion du Centre de rééducation Fonctionnelle (CRF)

RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN

Madame le Maire de Saint-Blancard a informé la Commune que le Centre de rééducation fonctionnelle (CRF) a définitivement fermé ses portes le 15 décembre dernier alors qu'aucun projet de reconversion n'est acté.

Elle rappelle qu'il y a 35 ans, une vingtaine de médecins ont pris le risque d'investir ensemble à Saint-Blancard (SCI) et de créer une société d'exploitation (CRF de Saint Blancard) suivi d'une nouvelle tranche d'investissements il y a 10 ans.

Il y a 6 ans a été décidé par l'ARS Occitanie, le transfert de l'activité du CRF de Saint-Blancard vers Montégut, à la demande de l'exploitant privé. Les raisons invoquées étaient principalement l'accessibilité et les difficultés de recrutement.

Depuis 3 ans, Madame le Maire et son équipe cherchent avec la SCI propriétaire des lieux, des porteurs de projet de reconversion et les financements associés.

Beaucoup de démarches auprès des décideurs de toute tendance politique ont été menées afin qu'un territoire rural, qui a gardé une vitalité minimale, ne soit pas plongé lui aussi dans une désertification irréversible.

Plusieurs projets ont été évoqué :

- un projet porté par l'AFG Autisme, association ayant plus de 25 sites en France pour l'accompagnement des personnes handicapées par des troubles de l'autisme,
- un projet de maison d'éducation à caractère social, compte tenu des besoins sur les trois départements,
- un projet mixant les deux besoins, le site étant grand, dans un concept d'accompagnement et aussi d'habitat inclusif,
- tout récemment, un projet de type « service national universel »

Ceux-ci ne pourront aboutir qu'avec la signature d'autorisation d'exploiter, et donc de financement, notamment :

- par l'ARS : pour la santé, le handicap et le social,
- par les départements : pour le social et le handicap,
- par le Ministère des Armées : pour le service universel national.

Madame le Maire de la Commune de Saint-Blancard souhaite que l'ensemble des élus et institutionnels se mobilisent pour permettre de concrétiser cette reconversion et contribuer ainsi à un juste aménagement du territoire.

Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée, d'acter son soutien à la Mairie de Saint Blancard dans cette démarche.

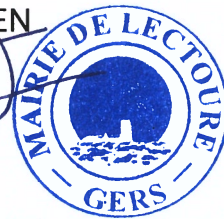
Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de soutenir la Mairie de Saint-Blancard dans sa démarche de reconversion de son site de Centre de rééducation fonctionnelle.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Ghislain de FLAUJAC

Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 5 JAN. 2023
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 5 JAN. 2023